



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 7720

Texte de la question

M. Guy Teissier alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les directeurs d'école. En effet, les directeurs d'école qui sont de plus en plus fréquemment sollicités pour divers types de missions semblent être les grands oubliés de la concertation. Une enquête SE-Unsa révèle d'ailleurs que les personnels en question font état d'une véritable "souffrance au travail", même s'il ressort de ladite enquête que 79 % d'entre eux trouvent leur métier "intéressant", 70 % le jugeant "épuisant" et "stressant". Aujourd'hui, les 4 000 directeurs d'école, fonctionnaires passionnés et dévoués, revendiquent légitimement le développement, ou tout du moins le maintien des emplois d'aide administrative. En outre, si les directeurs ne dispensent pas de cours en région parisienne, en province ce n'est le cas que pour les établissements comptant plus de 13 classes. L'enquête évoquée plus haut conclut d'ailleurs à une nécessaire définition du rôle de directeur d'école ainsi qu'à une évolution de son statut. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'envisage le Gouvernement pour remédier à une telle situation.

Texte de la réponse

Le rôle et la charge de travail des directeurs d'école, en particulier pour les plus grosses écoles, sont des sujets d'attention pour le ministre de l'éducation nationale qui a annoncé vouloir ouvrir un dialogue avec les représentants de ces personnels au cours du premier trimestre 2013. Outre la question des aides administratives aux directeurs d'école, il s'agira d'apporter des réponses adaptées, notamment en termes de formation, aux problèmes rencontrés par les directeurs d'école à l'occasion de leur prise de fonction ou pour accompagner les évolutions de leur métier et de leurs missions. Concernant la situation des directeurs d'école, il est pour ailleurs important de noter que le ministre de l'éducation nationale, lors de son arrivée aux responsabilités, a constaté que le financement d'un nombre important de contrats uniques d'insertion au second semestre 2012 n'avait pas été assuré, mettant en difficulté les écoles et établissements scolaires qui disposent d'une assistance à la direction. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a mobilisé dès cette rentrée des moyens nouveaux. 12 000 contrats uniques d'insertion ont été créés pour faire face à la majorité des besoins de reconduction pour l'assistance administrative aux directeurs d'école et à la vie scolaire dans les collèges et lycées et pour compléter le dispositif pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7720

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5854

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7892